



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 10314

Texte de la question

M Pierre Mazeaud appelle l'attention de M le Premier ministre sur les aspects sans doute pénalement reprehensibles de l'achat de la société Vibrachoc par Alsthom, filiale de la CGE. La société Vibrachoc a été achetée en toute connaissance de cause à un prix dépassant de quatre fois sa valeur réelle. Cette opération décidée par les dirigeants de la CGE et de leur filiale semble constituer de leur part un abus de biens sociaux, délit réprimé par la loi. De plus, le délit d'abus de biens sociaux paraît se prolonger du délit de recel commis par tous ceux qui ont sciemment tiré profit de cet abus, ce qui semble être en particulier le cas du principal actionnaire de Vibrachoc, dont le Président de la République, qui aurait été conseiller juridique de cette société, avant 1981, vient de rappeler longuement l'ancienne amitié qui le lie à lui. Il lui demande donc pourquoi le Gouvernement n'a pas jugé bon de saisir les autorités judiciaires de cette affaire alors même que cette transaction ne pouvait avoir échappé à sa connaissance, puisque l'acquéreur était une société nationale, soumise au contrôle d'État, et que la presse s'est fréquemment fait l'écho des conditions de cet achat au cours des derniers mois.

Données clés

Auteur : [M. Mazeaud Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10314

Rubrique : Marchés financiers

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1076